

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaients présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
- ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1<sup>er</sup> adjoint
- ✓ M. BOQUET Philippe, 2<sup>ème</sup> adjoint
- ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3<sup>ème</sup> adjoint
- ✓ Mme DECHIR Fazia
- ✓ M. MARIETTE Christophe (à partir de 20h30)
- ✓ Mme BRETON Laurence
- ✓ M. LEFEBVRE François
- ✓ M. SIMMONDS Stevens
- ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
- ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
- ✓ M. TARGIT Didier

Etaients absents avec pouvoir :

- ✓ M. BOYARD Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à DOMONT Jean-Pierre)
- ✓ Mme BRETON Laurence (pouvoir à Mme GAUDOIN Chantal)
- ✓ Mme OGEZ Brigitte (pouvoir à DOMONT Anne-Sophie)

Etait absente excusée :

- ✓ Mme DESLANDES Séverine

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. CR de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2017: Approbation
2. Budget primitif 2017,
3. Délibération pour l'embauche d'un contrat aidé
4. Délibération pour demander une étude globale d'aménagement de la voirie (de l'Eglise au Crédit Agricole),
5. Délibération pour la reconduction du bail avec Orange pour le pylône de téléphonie mobile,
6. Délibération pour le choix de l'opérateur pour la réalisation des fouilles archéologiques
7. Délibération pour le sens unique rue de Cosse et rue des Battreux,
8. Parole aux commissions,
9. Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Après de rapides échanges sur son contenu, l'approbation du compte-rendu de la dernière séance est voté à l'unanimité des présents (13 pour).

## **II – BUDGET PRIMITIF 2017**

Les résultats de 2016 sont évoqués. Leur examen détaillé sera effectué lors d'un conseil ultérieur. Les rubriques des budgets d'investissement et de fonctionnement sont expliquées en détail par M. DEMONCHAUX.

Après discussion il est proposé que le niveau des taux d'imposition reste inchangé pour 2017 (pour information, une augmentation des taux d'imposition de la communauté de commune est par contre probable)

Après échanges, sont mis en délibération :

- Les taux d'impositions 2017 pour la commune : approuvés par 14 voix.
- Le budget de fonctionnement primitif 2017 : approuvés par 14 voix.
- Le budget d'investissement primitif 2017 : approuvés par 14 voix.

De ce fait, la Mairie va pouvoir procéder à la mise en règlement des premières factures de l'exercice 2017 (exemple : travaux de la salle des fêtes)

Monsieur le Maire, tenant compte de la bonne situation des comptes de la commune et considérant les investissements à réaliser dans la commune, propose le maintien des taux d'imposition pour 2017.

*La délibération suivante est prise :*

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve le maintien des taux d'imposition pour 2017 :

Taxe d'Habitation : 12,59 %  
Taxe Foncière bâtie : 21,46  
Taxe Foncière non-bâtie : 42,10 %  
Produit correspondant : 492 740,00 €.

## **III – DELIBERATION POUR L'EMBAUCHE D'UN CONTRAT AIDE**

Depuis la fin du contrat de M. BOULOGNE Yves, les effectifs des employés municipaux sont insuffisants. Une embauche à caractère saisonnier est donc décidée dans le cadre d'un contrat aidé (donc financé avec une aide de l'état) de un an.

Une embauche d'un salarié supplémentaire sera également réalisée. Plusieurs candidats se sont déjà manifestés.

*La délibération suivante est prise :*

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve l'embauche d'un contrat aidé pour un an.

## **IV – DELIBERATION POUR DEMANDER UNE ETUDE GLOBALE D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE (DE L'EGLISE AU CREDIT AGRICOLE**

La commission départementale ne valide pas dans l'état l'étude pour l'aménagement de la voirie au niveau de l'église et de la salle des fêtes. La commission départementale conseille de considérer un aménagement global de la voirie pour la partie allant de l'église au Crédit Agricole. Monsieur le Maire présente la convention d'honoraires du Cabinet TESSON, Parc des Dorignies, 100 rue Perrin 59500 DOUAI d'un coût de 8 000€ pour une mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en sécurité de la traversée

centre bourg. Elle pourra être financée en partie par le Conseil Départemental. Le CAUE sera associé dans la démarche et l'impact sur les coûts de fonctionnement de la commune sera intégré.

*La délibération suivante est prise :*

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve le lancement d'une étude globale de l'aménagement de la voirie allant de l'église au Crédit Agricole et charge le Cabinet TESSON, Parc des Dorignies, 100 rue Perrin 59500 DOUAI de réaliser cette mission pour un coût de 8 000€ HT.

## **V – DELIBERATION POUR LA RECONDUCTION DU BAIL AVEC ORANGE POUR LE PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE**

*La délibération suivante est prise :*

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve la reconduction du bail avec Orange pour le pylône de téléphonie mobile existant.

## **VI – DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'OPERATEUR POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

Des fouilles archéologiques sont à réaliser sur les terrains de la phase 1 du projet quartier « jardin du petit bois » (obligation légale du fait de la présence avérée de 2 fermes Gauloises).

L'INRAP, EVEA et ARCHEOPOLE ont répondu à notre appel d'offres pour des montants allant de 118 498€ à 173 480€.

Les 3 offres ont été quottées et la meilleure note est obtenue par l'INRAP.

L'INRAP a été contacté pour demander à ce que son offre intègre les prestations suivantes :

- Pendant la phase de terrain organisation d'une visite du chantier par les scolaires.
- Pendant la phase de terrain organisation de deux journées portes ouvertes pour les habitants.
- A la conclusion des fouilles, diffusion d'un article faisant le bilan des fouilles.
- Dans l'année suivant la fin des travaux, tenue d'une conférence publique à Villers Bocage.

Une subvention va être demandée pour réduire l'impact du coût des travaux sur le futur prix des terrains de la phase 1.

Après comparaison des offres des cabinets INRAP, EVEA et ARCHEOPOLE,

*La délibération suivante est prise :*

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal retient l'INRAP pour la réalisation des travaux de fouilles archéologiques.

## **VII – DELIBERATION POUR LE SENS UNIQUE RUE DE COSSE ET RUE DES BATTREUX**

Un sens unique de circulation a été établi rue de Cosse et rue des Battreux. Pour éviter des réclamations en cas de contestation d'amendes, cette décision doit être validée en conseil municipal.

*La délibération suivante est prise :*

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal l'établissement d'un sens unique rue de Cosse et rue des Battreux.

N.B. : les habitants des 2 rues ont exprimés un retour positif suite à cette mise en place. Rue de Cosse, la position d'un panneau n'est pas idéale pour sa visibilité. Voir si cela peut être amélioré.

## **VIII - PAROLE AUX COMMISSIONS**

### **Commission Urbanisme :**

Le projet « quartier jardin du petit bois » avance.

Le permis d'aménager devrait être obtenu en mai. Cela permettra d'entamer la phase de pré-commercialisation. L'Assistance à Maître d'ouvrage va organiser une réunion publique d'information à l'attention des habitants et des personnes ayant exprimées leur intérêt pour le projet.

La commission d'attribution est à mettre en place et ces règles de fonctionnement (critères d'attribution) sont à établir.

Pour ne pas surcharger la station d'épuration actuelle, une déconnection des eaux pluviales est à mettre en place. Un bassin d'infiltration est à positionner.

### **Commission Vie scolaire et Associative :**

Suite au changement d'horaires des bus de transport scolaires, un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves concernant l'emploi du temps des élèves. Un conseil d'école sera convoqué en mai pour décider de l'organisation à mettre en place à la prochaine rentrée.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes vont rencontrer une journaliste du Courrier Picard suite au courrier qu'ils ont envoyé à la Préfecture pour aborder le problème de la route nationale dans la traversée de Villers Bocage.

Le Conseil Municipal des Jeunes organise une sortie intergénérationnelle à Paris lors des prochaines vacances de Toussaint (visite du Sénat et du Musée des arts forains).

Ils travaillent également sur le projet d'une présentation vidéo du village.

### **Commission Voirie :**

Fin de la pose des panneaux de circulation pour cette année. Route de Rainneville un panneau stop est peu visible : le déplacer ou tailler la haie.

14 places de stationnement ont été créés rue de Cosse.

44 places de stationnement ont été retracées sur la commune. 3 places « dépose minute » ont été créés au niveau de l'école primaire.

Un passage piéton a été créé rue du Hauit à l'angle de la rue des Battreux.

L'installation électrique du stade a été réparée. Il faudra s'assurer que la visite annuelle de vérification de conformité des installations est bien programmée si elle n'a pas déjà été réalisée.

### **Commission Communication :**

Les affiches de communication pour les activités de Villers-Bocage sont disponibles et ont commencé à être mise en place.

Le CCAS informe qu'un appartement va se libérer au Manoir (3 chambres + 1 garage pour 686 €/mois). Un F3 est également disponible au Clos de l'érable.

### **Divers :**

Une réunion des membres du Conseil Municipal avec le programmiste IQE est organisée le 4 mai à 18 h30 pour présentation du projet de la Maison des Associations.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.**